

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN PLURIANNUEL POUR LE PATIENT AVEC LE PHARMACIEN D'OFFICINE

Le pharmacien et les soins intégrés pour les pathologies chroniques

BRUXELLES, 15/03/2017. Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, l'Association pharmaceutique belge (APB) et l'Office des Pharmacies coopératives de Belgique (OPHACO) ont ratifié ce jour un plan pluriannuel relatif au rôle du pharmacien au niveau des soins du patient. Durant les mois écoulés, le ministre, l'APB et l'OPHACO ont élaboré une vision future innovante afin de promouvoir la qualité et l'accessibilité des soins pharmaceutiques pour le patient.

Quelques points essentiels du plan pluriannuel :

1. Le concept du "**Pharmacien de référence**" doit être situé par rapport à la fonction que le pharmacien doit prendre au sein des équipes de soins multidisciplinaires de ses patients chroniques: soins pharmaceutiques (avancés), orientation, prévention, en bref, la tenue de la mise à jour du schéma de médication du patient. Les développements digitaux (eHealth, le "app-othèque", ...) constituent ici des instruments incontournables. Comme la Belgique détient un réseau très dense de pharmacies, les investissements en eSanté contribueront à positionner le pharmacien au plus près des patients chroniques.
2. Les **nouvelles fonctions de soins** pour le pharmacien figureront dans la loi sur l'exercice des professions de santé. En marge de l'accessibilité, de la qualité, de la sécurité et de la fiabilité des médicaments et produits de santé et, bien entendu, de soins pharmaceutiques (avancés), inclure les modes de vie sains, la détection des patients à risques, l'accompagnement et le renvoi à d'autres prestataires, constitue le profil de compétence du pharmacien.
3. Un domaine important concerne les préparations magistrales. D'une part, le principe d'autorégulation est développé, par lequel les pharmaciens sont soutenus dans l'application des processus de préparation les plus appropriés et reçoivent un feedback du résultat atteint. D'autre part, les conditions sont élargies, pour la sous-traitance des **préparations magistrales**, à des pharmacies spécialement équipées à cette fin. Ceci constitue une suite logique de la régression importante du nombre de préparations au cours des dernières décennies. Ces pharmacies déléguées sont garantes d'un niveau de qualité optimal. Grâce à une organisation logistique optimisée, la qualité du service au patient sera maintenue.
4. En ce qui concerne la **répartition territoriale** des pharmacies, un certain nombre de perspectives vont dans le sens de la simplification et de l'accélération des procédures de traitement des transferts de pharmacies. En outre, le nouveau dispositif de transfert suite à une fusion contribuera, d'une part, à une diminution du nombre de pharmacies et, d'autre part, à créer une dynamique pour implanter les pharmacies en meilleure concordance avec les besoins locaux de la population.

OPHACO

Square Marie Curie 30
Bruxelles 1070 Brussel
Tel. +32.25 299 240 Fax +32 25 299 376
info@ophaco.org www.ophaco.org

Union professionnel reconnue